



Mairie de Voulx
Département de Seine-et-Marne

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 AVRIL 2026

MEMBRES		Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain LECOSNIER, le mercredi 29 avril 2026.
en exercice	19	Monsieur Lecosnier, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00.
présents et représentés	18	-----
votants	19	
MAJORITÉ ABSOLUE		Étaient PRÉSENTS : Sylvain LECOSNIER, Hannan ELKEBAILI, Sébastien MARCHERAT, Christine CAMUS TOKARSKI, Arnaud JOUAS, Agnès MARGAIN DUTREVIS, Alain BOULLET, Caroline DUBOIS, Béatrice DELAPLACE-MARAIN, Borris FERREIRA, Fabien ROUSSEL, Magali BEVRE, Cyril BEUGNON, Jean CORREIA AFONSO.
fixée à	10	Étaient ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS : <ul style="list-style-type: none">- Antonio José MONTEIRO représenté par Sylvain LECOSNIER- Angélique JEULIN représentée par Agnès MARGAIN DUTREVIS- Renaud DROMIGNY représenté par Sébastien MARCHERAT- Morgane BAUDRIER représentée par Jean CORREIA AFONSO
DATE DE CONVOCATION	23 avril 2026	Étaient ABSENTS : <ul style="list-style-type: none">- Ghislaine GIANNITRAPANI QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme. Hannan ELKEBAILI remplit les fonctions de secrétaire de séance. ----- Le présent procès-verbal est rédigé conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 27/03/2026

I. Affaires délibérées

1. Finances : Vote des taux d'imposition pour 2026
2. Finances : Vote des subventions 2026 attribuées aux associations
3. Admission en non-valeur
4. Finances : Vote du budget primitif 2026
5. SDESM : Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage 2027-2030
6. Approbation du programme de travaux concernant le réseau public - route de Montmachoux - rue de la Berle-Clos de la Bruyère - maison de retraite
7. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et désignation des délégués représentants du CM
8. Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID
9. Élection des membres du Conseil d'Administration de la caisse des écoles
10. Avenant phase 1 et 2 « Pôle Enfance »
11. Souscription d'un prêt moyen terme d'un prêt court terme avance TVA pour le financement du « Pôle Enfance »
12. Approbation mise en place fondation patrimoine – LAVOIR

II. Affaires non délibérées pour information

- Information prochaine modification mode d'inscription au périscolaire et extrascolaire (dématérialisé)
- Information modification moyen de paiement, à compter du prochain conseil (modification des règlement intérieur), les chèques ne seront plus acceptés pour tout paiement (périscolaire/CDL, salle des fêtes, cimetière).
- Rappel des vœux de printemps
- Cérémonie du 08 mai 2026

III. Questions diverses

- Retour sur les commissions passées / Retour sur les vœux de printemps

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel, remercie les personnes présentes et demande à chaque élu et aux personnes présentes dans le public de ne pas utiliser leur téléphone portable à compter de l'ouverture jusqu'à la clôture de la séance afin de garantir le bon déroulement de la séance du Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27/03/2026

M. le Maire précise que « Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2026, tel qu'il a été établi et transmis. Il est précisé qu'aucune observation n'a été formulée.

Le compte-rendu de la réunion du 27/03/2026 est approuvé par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	1	0

I. Affaires délibérées

1. Finances - Vote des taux d'imposition pour 2026

Comme chaque année, il est nécessaire de voter ces taux afin de permettre la collecte des recettes fiscales de notre Commune, qui vont contribuer au financement des services publics et de projets de notre Municipalité.

Les taux proposés ont été calculés en fonction des besoins de notre budget, des orientations politiques que nous avons définies, et des contraintes économiques actuelles.

Il est important de rappeler que ces taux doivent rester équilibrés pour garantir le financement de nos services sans alourdir de manière excessive la charge fiscale de nos administrés.

M. le Maire propose donc de délibérer sur les taux (inchangés) suivants :

Nature	Taux 2026
Taxe d'habitation (TH)	19,54 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,95 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,60 %

Les membres du Conseil Municipal approuvent leur application par (*Délibération n°10-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

2. Vote des subventions attribuées aux associations

Comme chaque année, il est important de soutenir nos associations locales qui jouent un rôle essentiel dans la vie sociale, culturelle, sportive et éducative de notre Commune.

Après étude des demandes, les subventions proposées sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025	MONTANT DEMANDÉ 2026	MONTANT ALLOUÉ 2026
Nouvelle Union Sportive Orvannaise – NUSO Foot	700,00 €	1 500,00 €	800,00 €
Les Féeries du Bocage	500,00 €		500,00 €
Courcommune	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Don de sang bénévole e la région de Montereau	50,00 €	50,00 €	100,00 €
Brigade de la Nature	600,00 €		0,00 €
La Renaissance Voulxoise	4 000,00 €	6000,00 €	5000,00 €
Centre d'Animation et de Loisirs de Voulx	500,00 €	1 500,00 €	800,00 €
C2J2M - Lusitanos	900,00 €		0,00 €
Club Arc en Ciel	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Foyer des élèves du collège J. Prévert	100,00 €		150,00 €

ASSOCIATIONS	MONTANT 2025	MONTANT DEMANDÉ 2026	MONTANT ALLOUÉ 2026
Pas si bêtes	100,00€		0,00 €
Association Sportive Voulxoise	300,00 €	300,00 €	400,00 €
Environnement Bocage Gatinais			50,00 €
AHVOL	0,00 €		0,00 €
Chorale ensemble	400,00 €	400,00 €	500,00 €
Dakaito Ryu	400,00 €		400,00 €
Pêche orvannaise	00,00 €		0,00 €
Les P'tits Bouts	400,00 €		400,00 €
Nouvel Horizon	0,00 €		0,00 €
Tir à l'arc	1000,00 €	1 000,00 €	1000,00 €
TOTAL	12 000,00 €	12 650,00 €	12 000,00 €

Le total des subventions allouées est de 12 000€ pour 2026.

Mme BAUDRIER demande dans son courrier pourquoi l'association « la Brigade de la Nature » n'a pas de subvention, M. le Maire explique que cette association n'a pas déposée de demande pour l'année 2026.

Les membres du Conseil Municipal approuvent les montants par (*Délibération n°11-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	3

3. Admissions en non-valeur

Le Conseil municipal a délibéré sur les admissions en non-valeur pour les exercices 2009 à 2016, concernant des créances irrécouvrables s'élevant à 20 785,20 €. Après avoir épuisé toutes les démarches possibles de recouvrement, il a été proposé de les classer comme irrécouvrables.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°12-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	2	0

4. Vote du budget primitif 2026

Sébastien MARCHERAT a présenté le budget primitif 2026 de la Commune en l'absence du Maire, ce dernier devant quitter la salle pour le vote du budget conformément à la loi.

Le budget a été équilibré de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement :	1 980 573,45 €
Recettes de fonctionnement :	1 980 573,45 €
Dépenses d'investissement :	2 051 016,04 €

Recettes d'investissement : 2 051 016,04 €

Le budget proposé permet de garantir le maintien des services essentiels à la population tout en poursuivant le financement de nos projets d'infrastructures et d'amélioration de la qualité de vie. Après cette présentation Sébastien MARCHERAT invite le Conseil Municipal à voter pour l'adoption de ce budget et à délibérer.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°13-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	1	0

5. SDESM : Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030

Arnaud JOUAS prend la parole et explique l'intérêt de la commune d'adhérer au groupement de commandes SDESM.

- Le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026 ;
- Le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;
- La commune de Voulx a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et il est important pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement.

Après cette présentation, le conseil municipal a procédé au vote pour approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le SDESM.

Les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°14-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

6. Approbation du programme de travaux concernant le réseau public - route de Montmachoux - rue de la Berle-Clos de la Bruyère - maison de retraite

Arnaud JOUAS garde la parole et expose le programme du SDESM pour 2026 pour les rues suivantes :

- Route de Montmachoux : remplacement de luminaires, du réseau aérien, sur poteau béton/bois ;
- Rue de la Berle : remplacement de mâts et de luminaires ;
- Clos de la Bruyère : remplacement de mâts et de luminaires ;
- Maison de retraite : remplacement de mâts et de luminaires ;
- Rues diverses : : remplacement de mâts et de luminaires.

Le détail des sommes du coût des travaux est donné ci-dessous :

	Estimation des travaux à inscrire au budget 2026 de la commune (en euros)		Subvention SDESM (30%) plafonnée à 2000€ HT soit 600€ max à percevoir par point lumineux
	Montant HT	Montant TTC	
Route de Montmachoux	19 114 €	22 936,80 €	5 734 €
Rue de la Berle	4 332 €	5 198,40 €	1 200 €
Clos de la Bruyère	4 914 €	5 896,80 €	1 474 €
Maison de retraite	3 098 €	3 717,60 €	930 €
Rues diverses	4 922 €	5 906,40 €	1 477 €
TOTAL	36 380 €	43 656 €	10 815 €

Le montant des travaux est estimé d'après l'avant-projet à 36 380 € HT soit 43 656 € TTC.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°15-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

7. Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS (centre communal d'action social) et désignation des représentants du conseil municipal

Le Conseil d'Administration est présidé de droit par le Maire, Sylvain LECOSNIER. Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de ses membres. La composition de cette commission doit être comprise en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire.

Le Maire propose de fixer au nombre de huit membres, en plus du président, la composition de ladite commission, comprenant ainsi :

- quatre membres élus au sein du conseil municipal ;
- quatre membres nommés par le Maire.

Liste des candidats proposés :

- Béatrice DELAPLACE-MARAIN
- Hannan ELKEBAILI
- Sébastien MARCHERAT
- Caroline DUBOIS

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°16-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

SONT ÉLUS :

- Béatrice DELAPLACE-MARAIN
- Hannan ELKEBAILI
- Sébastien MARCHERAT
- Caroline DUBOIS

Les membres nommés par le Maire seront désignés par arrêté du Maire, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et comprendront obligatoirement :

- un représentant des associations familiales ;
- et/ou un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- et/ou un représentant des associations de personnes handicapées ;
- et/ou un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

M. le Maire informe le conseil que la municipalité est déjà en possession de candidatures et précise que les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

8. Liste de proposition des personnes appelées à siéger au CCID (Commission des Impôts Directs)

Le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en place cette liste de personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. De fait, la sélection a été faite par typologie des Voulxoises en fonction de leurs activités socio-professionnelles, en plus de permettre une représentation équitable des personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière – TF, taxe d'habitation – TH et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Cette liste est établie à la suite de la demande de la DGFP (Direction Générale des Finances Publiques). Elle est composée de 24 noms et seulement 12 noms seront retenus, soit 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Liste proposée aux finances publiques :

	NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
1	ELKEBAILI	Hannan	Adjoint(e) au Maire
2	MARCHERAT	Sébastien	Adjoint(e) au Maire
3	JOUAS	Arnaud	Adjoint(e) au Maire
4	ANDRE	Françoise	Administré(e)
5	GUILLARD	Gérard	Administré(e)
6	MILLOT	Jean-Philippe	Administré(e)
7	BARRETO	Sergio	Administré(e)
8	PONIEWIRA	Christine	Administré(e)
9	CORCY	Raphaël	Administré(e)
10	RODRIGUES	Maria	Administré(e)
11	DUPRÉ	Bernadette	Administré(e)
12	MARGAIN DUTREVIS	Agnès	Adjoint(e) au Maire

	NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
13	BOULLET	Alain	Adjoint(e) au Maire
14	DUBOIS	Caroline	Conseiller(e)
15	MONTEIRO	Antonio José	Conseiller(e)
16	FERREIRA	Borris	Conseiller(e)
17	ROUSSEL	Fabien	Conseiller(e)
18	GIANNITRAPANI	Ghislaine	Conseiller(e)
19	CORREIA AFONSO	Jean	Conseiller(e)
20	BEVRE	Magali	Conseiller(e)
21	DROMIGNY	Renaud	Conseiller(e)
22	TAYMANS	Jean-Pierre	Administré(e)
23	CAMUS-TOKARSKI	Christine	Conseiller(e)
24	JEULIN	Angélique	Conseiller(e)

Ladite liste a été communiquée aux membres du Conseil Municipal en même temps que leur convocation.

Après explications du Maire, après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°17-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	1

9. Élection des membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Au vu de ces explications, le Conseil Municipal décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations.

Le Maire rappelle que le conseil d'administration de la Caisse des Écoles est composé comme suit :

- Le maire, président de droit ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription (ou son représentant) ;
- 1 membre désigné par le préfet ;
- 2 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- 3 membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale (ou par correspondance s'ils sont empêchés).

Le Maire rappelle qu'en l'absence de sociétaires, depuis au moins 20 ans, les membres extérieurs sont :

- Un représentant des enseignants ;
- Un représentant des parents d'élèves ;
- Un membre supplémentaire parmi les 2 catégories ci-dessus.

Liste des candidats à désigner par le conseil municipal :

- Sébastien MARCHERAT
- Hannan ELKEBAILI

Liste des candidats en tant que membres « autres » :

- Nadine VILLEDIEU
- Stéphane FLOUR
- Laura VIBERT
- Pauline MONTCOUQUT, au titre des parents d'élèves
- Nathanaëlle PICOT, inspectrice de l'Éducation Nationale

En ce qui concerne le membre désigné par le Préfet, 2 candidatures seront proposées au Préfet par courrier qui statuera sur la désignation du membre.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°18-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

Le conseil municipal accepte la liste des membres ci-dessus nommés.

SONT ÉLUS :

- Sébastien MARCHERAT
- Hannan ELKEBAILI

10. Avenant phase 1 et 2 - Pôle Enfance

Arnaud JOUAS explique que concernant les travaux du Pôle Enfance, il a été décidé de poursuivre avec les entreprises ayant remporté le marché lors de l'appel d'offre pour la phase 1 des travaux. Cette décision a été motivée par la volonté d'éviter à la Commune de nouveaux frais de diffusion qu'engendreraient un nouvel appel d'offre, en plus des délais de consultations à respecter qui retarderaient les travaux.

Après concertation en commission travaux, la municipalité a décidé de demander aux entreprises de la phase 1, un avenant pour la continuité des travaux et l'exécution de la phase 2.

Un tableau récapitulatif des avenants où il est détaillé les noms des entreprises et les montants des travaux par lot a été communiquée aux membres du Conseil Municipal en même temps que leur convocation.

Le montant total à prévoir pour la phase s'élève à 403 473,40 € HT.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°19-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	1

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

11. Souscription d'un prêt moyen terme et un prêt court terme avance TVA pour le financement du « Pôle Enfance »

M. le maire explique la nécessité de contracter un prêt pour les travaux de la phase 2 du Pôle Enfance. Ce prêt s'élève à 400 000€ sur 25 ans (taux fixé à 4,71%). L'avance TVA/subventions s'élèvera à 80 000€ sur une durée de 36 mois.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°20-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	1	0

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

12. Mise en place de demande de don avec la Fondation Patrimoine - LAVOIR

Le Maire souligne que l'état de dégradation (maçonnerie, toiture, aménagements) du lavoir de Voulx, nécessite de prévoir des travaux de rénovation pour sa conservation s'élevant à 99 000 €. Le Maire rappelle que le lavoir est un élément emblématique du patrimoine local, témoin de l'histoire et de la vie quotidienne des habitants.

En ce sens, la municipalité a sollicité la fondation patrimoine pour contribuer au financement de cette charge. La mise en place de cette collecte de dons ouvre droit à des avantages fiscaux aux donateurs afin de réduire la charge financière de la Commune. La municipalité a déjà acquis subvention du département d'un montant de 29 821,61€. Afin de compléter les financements, le Maire propose de lancer une campagne de mécénat populaire en partenariat avec la Fondation Patrimoine qui permettra :

- d'impliquer les habitants et les acteurs locaux dans le projet ;
- de bénéficier d'un accompagnement technique et juridique ;
- d'offrir aux donateurs des réductions fiscales attractives.

La publicité de cette demande de collecte s'effectuera par des flyers distribués lors des événements sur la commune (brocante, fête de la musique, marché de Noël, etc.) via les réseaux sociaux, les radios locales, journaux locaux, par le biais des associations (AHVOL), bouche à oreilles, etc.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal approuvent par (*Délibération n°21-2026*) :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

II. Affaires non délibérées

Hannan ELKEBAILI informe :

- de la prochaine modification du mode d'inscription au périscolaire et extrascolaire (dématérialisé), prévue pour faciliter les inscriptions des enfants pour la prochaine rentrée scolaire ;
- de la modification des moyens de paiement, à compter du prochain conseil, ce qui impliquera également la modification des règlements intérieur. Les chèques ne seront plus acceptés pour tout paiement (périscolaire/CDL, salle des fêtes, cimetière, droit de place (marché hebdomadaire)).

Agnès MARGAIN prend la parole et annonce les prochaines manifestations :

- Commémoration du 8 mai au monuments aux morts, avec une proposition de faire e participer les personnes de la maison de retraite ;
- Concert de l'association « Renaissance » à l'occasion des 80 ans de l'association à la salle polyvalente de Voulx ;
- Brocante organisée rue Grande par l'association les Lusitanos le 24 mai 2026 ;
- Appel du 18 juin au monument aux morts ;
- Fête de la musique le samedi 20 juin 2026 sur le parvis de la mairie et de l'église ;
- Fête nationale le 11 juillet 2026, le feu sera tiré sur le terrain de foot de la commune et sera suivi d'un bal organisé sur le parking du parc Roux ;
- Forum des associations le samedi 5 septembre 2026 (lieu à définir).

Elle profite de cette annonce pour dire à l'assemblée que la commission animation aura besoin de volontaire pour l'organisation de la fête de la musique et du feu d'artifice

Elle annonce également les prévisions d'édition du petit Voulxois. Elle prévoit la prochaine édition du petit Voulxois en juin ou juillet et projette une parution tous les deux mois, plus condensé (4 pages maximum), pour informer plus régulièrement la population des évènements passés et prévus.

Béatrice DELAPLACE-MARAIN et **Christine CAMUS TOKARSKI** ont le souhait d'organiser une manifestation le 07 juin 2026 sur la partie arrière du parking du parc Roux et demande l'avis aux membres du conseil. Cette manifestation viendrait en remplacement de la fête des voisins et aurait pour but de rassembler l'ensemble des Voulxois pour un moment d'échanges et de partage. Le Maire répond qu'il n'est pas fermé à la proposition mais rappelle que ce genre de demande s'effectue en amont du conseil à la suite des échanges entre les membres de la commission animation.

Sylvain LECOSNIER, rappelle qu'il y a 10 commissions instituées et que seules 8 se sont réunies. Il demande donc la prévision des 2 commissions restantes prochainement.

III. Questions diverses

Morgane BAUDRIER demande à Sébastien MARCHERAT d'annexer son courrier du 29/04/2026 au PV.

Le 29 avril 2026, Mme Baudrier a informé la municipalité de son absence à la séance du conseil municipal prévue le jour même. Elle a également indiqué transmettre une note portant sur une majorité des points inscrits à l'ordre du jour, destinée à être communiquée aux conseillers, alors qu'elle a donné pouvoir à Jean Afonso. Cette note a été remise par M. Jean Afonso, conseiller municipal, trois minutes avant l'ouverture de la séance, en nous informant qu'il ne savait pas ce qu'il y avait dedans et qu'il ne l'avait pas lu.

Il a été rappelé à Mme Baudrier, par message en date du 29 avril à 13h23, que les débats du conseil municipal ont vocation à se tenir en séance et non par voie de correspondance.

Ce rappel n'ayant pas été suivi d'effet, il a été procédé, à un rappel des règles de fonctionnement du conseil municipal par Sébastien Marcherat. S'agissant du budget, il a été précisé par Sébastien MARCHERAT qu'une commission finances s'était tenue en présence des membres de l'opposition pendant plus de deux heures, au cours de laquelle l'ensemble des postes et orientations budgétaires avait été présenté et détaillé.

Lors des échanges, M. Jean Afonso a indiqué ne pas maîtriser ces éléments, précisant ne pas avoir été en mesure de les expliquer à Mme Baudrier, et ajoutant que celle-ci ne l'écoutait pas.

Sébastien MARCHERAT félicite SYLVAIN LECOSNIER pour son élection en tant que 7^{ème} Vice-Président à la CCPM.

Arnaud JOUAS annonce que la commune va bénéficier d'une subvention de 50 000 € pour la cuisine du « Pôle Enfance ».

Fabien ROUSSEL questionne sur l'EPAGE. Le Maire explique que l'EPAGE du Bassin du Loing déploie une stratégie proactive d'acquisition foncière ayant pour objectif de préserver les zones Humides et les Zones d'expansion des grues sur l'ensemble de son territoire, tout en favorisant la mise en œuvre d'actions de restauration.

Borris FERREIRA demande à M. Jean CORREIA AFONSO, en tant que tête de liste pouvez-vous nous dire ou veut en venir Mme BAUDRIER, ce dernier a répondu qu'il ne savait pas, qu'il n'était pas au courant. Borris FERREIRA propose d'en parler avec Mme BAUDRIER lors du prochain conseil.

Pour conclure, Monsieur le Maire annonce qu'un Conseil Municipal se tiendra à la mi-juin 2026 afin d'approuver le compte de gestion, de voter le compte administratif et de décider de l'affectation des résultats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,
Hannan ELKEBALI

Le Maire,
Sylvain LECOSNIER

Les membres du Conseil Municipal,